

## **RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME ERICA HENNEQUIN, DÉPUTÉE (VERTS ET CS-POP), INTITULÉE "PRÉPARER L'ARRIVÉE DES VOITURES ÉLECTRIQUES..." (N°2945)**

La mobilité électrique devrait connaître un fort développement au cours des années à venir. Bien que l'influence des autorités cantonales sur cette tendance soit faible, le Gouvernement estime important de rester attentif à son évolution et aux mesures mises en œuvre par la Confédération et les communes dans ce domaine.

Le canton du Jura a ainsi participé récemment, via la Conférence romande des délégués à l'énergie, à une étude sur l'électromobilité en Suisse romande. Elle visait à analyser le marché automobile et le développement de l'infrastructure de recharge, mais également à sonder les premiers utilisateurs vaudois et fribourgeois de voitures électriques. Cette étude, réalisée par le bureau lausannois E-Cube, livre de nombreux enseignements. Elle confirme que le marché des véhicules électriques a connu une croissance soutenue au cours des dernières années en Suisse romande, inférieure cependant à ce qui est observé en Suisse alémanique et dans d'autres pays européens à la pointe dans ce domaine. L'étude montre également que la mobilité électrique n'est pas réellement démocratisée. La situation type sur le marché romand est en effet l'acquisition d'une voiture haut de gamme par un homme de plus de 40 ans disposant d'un revenu élevé et d'une place de parc privée. Un autre enseignement est que les utilisateurs de véhicules électriques sont globalement satisfaits de leur véhicule. L'autonomie et le développement du réseau de recharge public restent les deux points principaux d'insatisfaction.

La recharge des batteries se fait principalement à domicile. Elle se limite à 10% sur les bornes publiques. L'infrastructure de recharge en Suisse romande connaît une forte croissance, avec une concurrence forte, reflet direct de la concurrence sur les services énergétiques où s'affrontent en particulier les énergéticiens suisses et romands. La fourniture d'électricité est généralement réalisée par le distributeur local avec un produit 100% renouvelable.

Selon le rapport E-Cube, 131 véhicules électriques (VE) ou hybrides rechargeables (VHR) étaient immatriculés en décembre 2016 dans le canton du Jura, ce qui représente 0.31% des véhicules immatriculés. Au cours de l'année écoulée, moins de 2% des immatriculations de nouveaux véhicules dans le canton du Jura sont des VE ou VHR.

Ces quelques résultats de l'étude étant énoncés, le Gouvernement jurassien apporte les réponses ci-dessous aux questions posées.

### **Le Gouvernement est-il favorable au développement de l'électromobilité sur notre territoire ?**

Le développement de l'électromobilité va dans le sens de la stratégie énergétique et climatique de la Confédération et du canton. Il permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles. En conséquence, le Gouvernement est favorable à cette évolution de la mobilité individuelle.

### **Envisage-t-il la mise en pratique de mesures incitant les utilisateurs de transports individuels motorisés à devenir rapidement des électromobilistes ?**

Conformément à l'article 6 du décret sur l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les véhicules électriques bénéficient d'une réduction de moitié de la taxe automobile. Aucune autre mesure n'est pour l'heure envisagée par le Gouvernement dans ce domaine.

### **Envisage-t-il de favoriser l'acquisition de véhicules électriques par l'Etat, les communes et les entreprises paraétatiques et publiques ?**

L'acquisition récente d'un véhicule hybride par le Gouvernement est un premier pas vers la politique d'exemplarité qu'entend mener l'exécutif. Il faut toutefois constater qu'il n'y a actuellement pas d'intérêt économique à acquérir des véhicules électriques. Vu la diversification de l'offre, il est toutefois vraisemblable

que ce type de véhicules réponde prochainement à l'ensemble des critères évalués lors de l'acquisition de nouveaux véhicules par l'Etat, ce qui permettra à la flotte électrique de l'Etat de s'étoffer.

En ce qui concerne le choix des véhicules des communes et des entreprises paraétatiques et publiques, le Gouvernement ne dispose d'aucune compétence.

**Envisage-t-il de préconiser la gratuité du stationnement dans les villes ou aux abords des gares pour les véhicules électriques ?**

Cette question est avant tout du ressort des communes, voire des CFF.

**Se prépare-t-il à anticiper cette évolution technologique et les nouveaux défis qui s'y rattachent et si oui, comment ?**

Le Gouvernement ne dispose pas d'une stratégie particulière par rapport à cette évolution. Il constate que le marché se développe sans intervention de l'Etat tant pour les véhicules que pour les infrastructures de recharge. Par analogie, les autorités cantonales n'interviennent pas non plus dans le développement des stations d'essence.

**L'infrastructure de recharge est-elle suffisante dans le canton du Jura en tenant compte du trafic pendulaire et frontalier ? Combien de bornes de recharge rapides y a-t-il actuellement et où sont-elles situées ?**

Le rapport E-Cube indique que le nombre de bornes de recharge privées était en décembre 2016 de 59. Les bornes publiques sont au nombre de 28, ce qui représente 0.21 point par VE/VHR et 0.39 point par mille habitants. Ces deux derniers chiffres sont inférieurs aux moyennes suisses, qui sont respectivement de 0.33 et 0.5.

Le rapport E-Cube ne précise par l'emplacement des bornes de recharge. Différents sites internet destinés aux électromobilistes montrent toutefois qu'elles sont plutôt bien réparties sur le territoire cantonal.

Delémont, le 14 novembre 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat

  
Gladys Winkler Docourt